

# Parc national des Pyrénées

## Objectif 10: Préserver les souches autochtones

[...]

### MESURES CONTRACTUELLES PERMETTANT D'ATTEINDRE CET OBJECTIF

- **MESURES DE PRESERVATION**

[...]

- Conserver les ressources génétiques locales des espèces forestières et travailler au remplacement des essences non autochtones par des essences de provenance locale

[...]

### Contributions attendues des communes

- S'inscrivent dans les démarches de conservation du patrimoine génétique local, notamment pour les espèces piscicoles, conjointement avec les associations de pêche et les essences forestières non autochtones ;

- Prennent en compte la préservation du patrimoine génétique dans les travaux (revégétalisation) ou dans les documents de planification (urbanisme, forêt).

### Rôles de l'établissement public du Parc national des Pyrénées

- Conseille et soutient la commune et les propriétaires concernés dans leurs efforts pour conserver le patrimoine génétique du territoire ;

- Renforce les partenariats avec les pêcheurs, les forestiers et le CBNPMP ;

- Identifie les différentes souches de truite fario ;

- Met en place des recherches sur l'impact des espèces aquatiques introduites ;

- Mobilise les compétences et contribue à la recherche de financements.

### Principaux autres partenaires à mobiliser

Collectivités territoriales, MNHN, ONEMA, CBNPMP, Agence de l'eau Adour-Garonne, DREAL, DDT, DDTM, associations de protection de la nature, APPMA, fédérations départementales de pêche et de protection des milieux aquatiques, Association Mîgradour, ONF, universités, Commissariat de massif des Pyrénées...

# Parc national des Pyrénées

Référence ID de l'article : #2333

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-04-14 11:13